

HP/HP.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES  
INTÉRIEURES DE LA SÉCURITÉ &  
DE LA DÉFENSE

PORTO-NOVO, le 22 AOÛT 1963

///) DÉCRET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

///° 392 /PR/MAISD/DAI.- ANNÉE 1963

SOMMAIRE:  
Nomination

COPIATIONS:

ORIGINAL. I  
O.R.D. I  
MAISD. 8  
EFP. 4  
FT. 4  
JL. 4  
GCM. 20  
GAN. 20  
PR. 20  
P. 4  
F. 2  
F. 2  
P. 2  
B. IO  
I. 2  
RESOR. I  
NFO-RADIO. I  
ép.N-O. I  
/P.Djougou I  
rrond.SEMEREI  
ntéressés 2

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

VU la Loi N°60/36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU la Loi N°59/16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des Emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;

VU les nécessités de service ;

SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures de la Sécurité et de la Défense ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU ,

///) E C R E T E:

ARTICLE 1er.- M. Luc AYMARD, Agent de Bureau, en service au Ministère des Affaires Intérieures, de la Sécurité et de la Défense, est nommé Chef de l'Arrondissement de SEMERE en remplacement de M. Alassane ADAM.

ARTICLE 2.- Le présent décret, qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera ./.-

Par le Président de la République,  
Le Ministre des Affaires Intérieures,  
de la Sécurité et de la Défense,

H. M A G A.-

M. AROUNA.-